**Déclaration de la délégation SNU au CSEC du 3 février 2021**



**Le jeudi 28 janvier, un drame s’est produit dans l’agence Pole emploi de Valence Hugo.**

**Un homme armé a tiré sur notre collègue, Patricia Pasquion, décédée des suites de ses blessures. Il s’est rendu ensuite dans une entreprise pour tirer sur une salariée, DRH, décédée elle aussi. Selon l’enquête en cours, Il avait déjà tué quelques jours avant une DRH qui l’avait licencié pour faute. Si les motivations du tueur restent à ce stade inconnues, il serait indécent aujourd’hui au vu des fonctions des victimes et de la situation sociale du meurtrier d’écarter, à priori, tout lien entre ces agressions mortelles et les difficultés liées au chômage et au travail.**

**Face à cette horreur, nous ressentons une profonde tristesse et tenons à témoigner lors de ce Comité Economique et Social Central Extraordinaire, nos pensées, notre compassion, notre soutien total aux familles des victimes et à l’ensemble des collègues.**

**Pour ces familles et pour l’ensemble des collègues de PE nous devons prendre nos responsabilités et nous interroger, chacun à notre niveau, sur les circonstances de cet évènement dramatique pour un agent et pour des collectifs et sur les mesures fortes à mettre en œuvre pour empêcher qu’il se reproduise.**

**Nous ne pouvons pas seulement nous en remettre à la justice. Il ne s’agit pas non plus de s‘y substituer. Mais ce drame est survenu sur un lieu de travail, lieu où chaque salarié doit se sentir en sécurité et être protégé par son employeur, en toutes circonstances. Ce n’est pas le cas à Pôle emploi et aujourd’hui plus encore qu’hier, chaque jour des collègues prennent leur poste d’accueil avec la boule au ventre.**

 **La direction générale doit les écouter plutôt que de vouloir les nier, les sanctionner au moment des EPA, les renvoyer à un supposé manque de formation ou pire les auto persuader de leur incompétence au travers d’exercices manipulateurs tels que l’Observation de la relation de service ou l’auto diagnostic.**

**Les directions doivent cesser de minimiser les incidents, de restreindre l’accès des représentants du personnel aux fiches LISA, de banaliser pour les salariés l’exposition aux agressions, d’en classer sans suite une part trop importante, de conditionner l’accès à la protection fonctionnelle, de stigmatiser le droit de retrait.**

**Le SNU et l’ensemble de ses élu-es à travers les Instances Représentatives du Personnel prendront toute leur place pour analyser les circonstances qui ont amené à ce drame et pour préconiser toutes les mesures indispensables à la sauvegarde de l’intégrité physique et mentale de nos collègues tant dans les agences que sur les réseaux sociaux.**

**Nous ne sommes pas un établissement comme les autres et notre vocation de service public nous impose aussi des responsabilités vis-à-vis de nos usagers ; la première de ces responsabilités reste l’accès permanent et gratuit de nos services sur l’ensemble des territoires dans des conditions de sécurité totale. Cet impératif et les contraintes qui en découlent doivent être pris en compte par notre direction et les pouvoirs publics. Dans le contexte de détresse sociale et de précarisation grandissante, l’annulation par les pouvoirs publics de la réforme de l’assurance chômage doit être le premier geste de sécurisation à l’égard des agents et les usagers de Pôle emploi.**